



RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00026
Numéro SIREN : 320 544 000
Nom ou dénomination : EXCO ECAF

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2013 sous le numéro de dépôt 1214

81326

EXCO ECAF
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital Social : 300.000 Euros
Siège Social : 174, avenue du Truc - 33700 MERIGNAC
RCS BORDEAUX 320 544 000

Le pr
dés
Tribu
né
du
ce

Le 22 JAN. 2013

sous le n°1215.....

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 3 JANVIER 2013

L'an deux mille treize, le trois janvier à 9 heures,

Les membres du Conseil de Surveillance de la société EXCO ECAF se sont réunis en Conseil, au 2 rue des Feuillants 31300 Toulouse, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion, sont présents :

- Monsieur Christian DUBOSC,
- Monsieur Jean-Marie FERRANDO.

Monsieur Georges RASCLE est absent et excusé.

La moitié au moins de ses membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Christian DUBOSC préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance. Monsieur Jean-Marie FERRANDO assume les fonctions de Secrétaire.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Démission de Monsieur Gérard BEDIN

Monsieur Christian DUBOSC expose que Monsieur Gérard BEDIN a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance par lettre en date du 27 Décembre 2012.

Par ce même courrier, Monsieur Gérard BEDIN a demandé que sa démission prenne effet au 31 Décembre 2012.

Monsieur Christian DUBOSC propose aux membres du Conseil d'accepter cette démission à compter de cette date. Il propose également de ne pas remplacer Monsieur Gérard BEDIN dans la mesure où le nombre de membres du Conseil de Surveillance est de 3 c'est-à-dire conforme aux dispositions légales et statutaires.

Les membres du Conseil prennent acte de la démission de Monsieur Gérard BEDIN et l'acceptent à compter du 31 Décembre 2012.

Ils remercient Monsieur Gérard BEDIN pour son action au cours de son mandat.

Les membres du Conseil de Surveillance décident de ne pas remplacer Monsieur Gérard BEDIN, de sorte que le Conseil de Surveillance continuera de fonctionner avec ses 3 membres actuels.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un membre du Conseil de Surveillance.

Le Président
Christian DUBOSC



Un membre du Conseil de Surveillance
Jean-Marie FERRANDO

